



Conduite sous l'empire d'un état alcoolique

Par **Huts**, le **11/11/2016 à 14:02**

BonjourrrrrJe me suis fait interpellé pour conduite sousrrrrL'empire d'un état alcoolique après avoir rrHeurté un véhicule à l'arrêt j'avais rr1,19mg par litre d'air expirée je dois passerrrrAu TGI en mars il n'y a pas eu de blesserrrrC'est la première fois que ça m'arrive et je suis rrInquiet quand aux suites de cette affaire rrQu'est-ce que je risque? La perte de 6 pointsrrrrCa c'est sûr et une suspension de permis 6 mois j'ai reçu cette notification mais quelles sanctions complémentaire rrJe m'expose devant le TGI ...je suis inquiet pourrrrrLa suite rrMerci de m'éclairer un peu. Merci

Par **aleas**, le **11/11/2016 à 15:03**

Bonjour,rrrrCe que vous risquez est prévu par les articles L234-1 et L234-2 du code de la route, outre les 6 points qui vont être perdus lorsque la décision de justice sera définitive.rrrr<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A6827F7B781BB6BDE5ECDBAD>rrrrJ'espère pour vous que vous avez assez de points au compteur.rrrrC'est la première fois que vous êtes contrôlé positif à l'alcool ?rrrrAvez-vous déjà été condamné pour un délit ?

Par **Huts**, le **11/11/2016 à 15:49**

J'ai été pris il y a 7 ans pour rrConduite en état d'ivresse et j'avais eu 3 mois de suspension et 600€ d'amende

Par **Huts**, le **11/11/2016** à **15:54**

Il me reste 8 points et je me suis inscrit a un stage points pour la semaine prochaine rnJe ne sais pas si il faut que je fasse autre chose avant le passage au TGIrnhistoire de montrer au tribunal que j ai pris les devant et que j ai compris la leçon j essay d avoir des billes pour me défendre face à eux